



TERRITORIAUX VILLE DE NANTES, C.C.A.S. ET S.M.A.N.O.



**« Cette année, prenez vos vacances de Noël
à la Toussaint ! »**

Halte au management autoritaire et inhumain qui va à l'encontre du service public et du Code du Travail Art. L 3141-18 :

- Vous croyez avoir des congés, ce sont des « permissions » aux dates choisies par le chef de service, « à vos ordres Caporal ! »
- Débrouillez-vous pour trouver un remplaçant. Mieux vaut avoir la grippe qu'un décès dans sa famille : votre remplacement sera automatiquement assuré.
- Les temps partiels sont de moins en moins compensés et sont soumis à l'acceptation des collègues.

**Ce sont des violences morales,
des décisions arbitraires.**

Les cadres confondent les postes B et C mais à chacun son salaire !

- A travail égal des B, les C et les auxiliaires coûtent moins cher.
- La promotion et la formation professionnelle sont mises au pilon.
- Pourquoi passer le concours d'assistant, si la ville de Nantes ne recrute plus ce profil ?

**Vous êtes des salariés Ville de Nantes
soumis au Code Général des Collectivités
et non à des usages locaux.**

Rassemblons-nous pour agir !



En vente à partir du 3 Octobre 2011,
« Le catalogage par l'hypnose », Editions JDemy.